
Février 2024

RÉSUMÉ DES CADRES NATIONAUX POUR LA MISE EN PLACE DE SYSTÈMES COLLECTIFS ET COOPÉRATIFS D'APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE AU NIVEAU LOCAL ET RÉGIONAL



The project **ECOEMPOWER - ECosystems EMPOWERing at regional and local scale supporting energy communities** receives funding from the European Climate, Infrastructure and Environment Executive Agency (CINEA) under Grant Agreement n°101120775.



Co-funded by the
European Union

DISCLAIMER

L'opinion exprimée dans ce rapport reflète celle des auteurs et non celle de la Commission européenne. L'Union européenne n'est pas responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans ce document.

Ce document sera mis à disposition sur le site web ECOEMPOWER et pourra être utilisé et téléchargé librement, dans le cadre de la licence Creative Commons. Il pourra être utilisé sous la licence CC BY 4.0 | Attribution 4.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cette licence permet aux réutilisateurs de distribuer, remixer, adapter et créer à partir du matériel dans n'importe quel support ou format, tant que l'attribution est donnée au créateur.

Tous les membres du consortium ECOEMPOWER s'engagent à publier des informations précises et à jour et prennent le plus grand soin pour le faire. Cependant, les membres du consortium ECOEMPOWER ne peuvent pas être tenus responsables des inexactitudes ou des omissions, ni des pertes ou dommages directs, indirects, spéciaux, consécutifs ou autres, de quelque nature que ce soit, résultant de l'utilisation de ces informations.

RÉSUMÉ

Dans le cadre du projet ECOEMPOWER financé par l'UE, cette synthèse est préparée pour présenter le cadre et les conditions nationales pour la mise en place de systèmes collectifs et coopératifs d'approvisionnement en énergie à l'échelle locale et régionale. Le projet de coordination et de soutien d'une durée de trois ans intitulé "ECOSystems EMPOWERing at regional and local scale supporting energy communities" se concentre sur le soutien aux autorités régionales en tant que facilitatrices du développement des communautés d'énergie par la mise en place de guichets uniques. Les pays partenaires du projet sont la République tchèque, la France, l'Allemagne, la Grèce et l'Italie.

Le consortium du projet s'appuie principalement sur la documentation existante, en particulier le ["Transposition Tracker" publié par REScoop.eu](#), pour décrire le cadre juridique et réglementaire actuel des 27 États membres de l'UE. Le tracker évalue les progrès nationaux dans la transposition des directives européennes [RED II](#)¹ et [IEMD](#)². Les partenaires du projet ont complété et interprété cette précieuse ressource pour fournir à la fois une vue d'ensemble européenne et des informations spécifiques aux cinq pays du projet ECOEMPOWER. L'analyse qui en résulte aidera les partenaires du projet à développer leurs propres cas et à préparer de futurs plans.

Plusieurs pays de l'UE, principalement la Belgique, le Danemark, la France, l'Allemagne, l'Irlande et l'Italie, ont mis en œuvre avec succès les définitions des communautés d'énergie renouvelable et des communautés d'énergie citoyenne conformément aux critères de la RED II. L'Irlande est particulièrement mise en avant dans ce contexte. En outre, des progrès ont été réalisés, notamment en ce qui concerne l'autorisation des entités juridiques, la nomination des autorités de contrôle et le nombre de termes définis dans les pays de l'UE. L'Autriche dispose globalement des meilleurs cadres d'habilitation et régimes de soutien, suivie de l'Italie, de l'Irlande et des Pays-Bas. Dans l'ensemble, cependant, des réticences et des incertitudes persistent quant à la mise en œuvre de ces mesures au niveau national.

Parmi les cinq pays partenaires d'ECOEMPOWER, l'Italie se distingue comme étant le plus avancé dans la mise en œuvre des directives de l'UE. Le cadre italien, avec ses instruments nationaux pour l'accès au financement et la fourniture d'informations, est remarquable. La France et l'Allemagne sont également de bons exemples dans le cadre de leurs définitions établies et de leurs programmes de soutien aux communautés d'énergie nationales. La Grèce est bien alignée sur les définitions mises en œuvre, et se distingue particulièrement par ses cadres pour l'accès réfléchi des ménages à faibles revenus. La République tchèque a encore du chemin à parcourir pour

¹ [RED II:](#)

[La directive européenne sur les énergies renouvelables 2018/2001 fixe des objectifs contraignants pour la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie d'ici 2030 et établit des conditions-cadres pour la promotion et l'intégration des énergies renouvelables dans le mix énergétique des États membres. Elle favorise ainsi l'expansion des sources d'énergie durables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et atteindre les objectifs climatiques de l'Union européenne.](#)

² [IEMD:](#)

[La directive sur l'électricité de l'Union européenne 2019/944 établit des mesures visant à promouvoir le marché intérieur de l'électricité en favorisant le commerce transfrontalier, l'intégration des énergies renouvelables et le renforcement des droits des consommateurs dans l'Union européenne. La directive vise à promouvoir l'utilisation efficace des énergies renouvelables afin de soutenir la transition énergétique et garantir la sécurité d'approvisionnement.](#)

fournir des certitudes, des orientations et des incitations aux communautés d'énergie, en espérant que le prochain projet de loi introduira des cadres de soutien.

Cette synthèse montre que les États membres de l'UE font preuve à la fois de progrès et de réticence dans la création d'un cadre propice pouvant aider les acteurs locaux à établir, soutenir et participer aux communautés d'énergie. Bien que la plupart des pays de l'UE aient introduit certaines réglementations pour les communautés d'énergie, l'accent est souvent mis sur la législation primaire et les lois ou règlements d'application spécifiques sont rares. La tendance est à l'élaboration progressive de définitions, tandis que le développement de cadres est plus lent. Bien que les droits et les conditions soient souvent mentionnés dans la législation nationale des États membres relative aux communautés d'énergie, ils manquent souvent d'une mise en oeuvre détaillée. L'accent mis sur le partage de l'énergie est positif, alors que d'autres activités potentielles des communautés d'énergie sont souvent moins bien traitées. Cette synthèse fournit des exemples précieux à suivre, mais il est clair que la plupart des pays de l'UE n'ont pas encore adopté la législation, les politiques ou les mesures nécessaires pour créer un environnement favorable à l'épanouissement des communautés énergétiques.

Les mises à jour régulières et les références à une documentation existante avancée provenant de diverses sources sont censées caractériser la nature de ce document.